

## CHAMPIONNAT ROMAND DE NATATION ARTISTIQUE 2025 CHAMPIONNAT ROMAND MASTERS TECHNIQUE DE NATATION ARTISTIQUE 2025

Dates :	Samedi 22 et dimanche 23 mars 2025
Organisateur :	Vernier Aquatique
Adresse piscine :	Piscine du Lignon Route du Bois des Frères 30, 1919 Le Lignon, Suisse
Juges arbitres :	Catherine Jaccard ( <a href="mailto:catherine.jaccard@free.fr">catherine.jaccard@free.fr</a> ) Ariane Jardin ( <a href="mailto:arianevalerie.jardin@gmail.com">arianevalerie.jardin@gmail.com</a> )
Responsable résultats :	Fabrizio De Paoli ( <a href="mailto:fabrizio.depaoli@gmail.com">fabrizio.depaoli@gmail.com</a> )
Conditions de participations :	Selon l'article 5 du règlement 10.4 F (CR-NA) 2025.
Licences :	Licence annuelle
Programme :	Sera établi selon les inscriptions reçues.
Inscriptions :	Les inscriptions se font auprès des juges arbitres.
Délai d'inscriptions :	<b>Le dimanche 21 février 2025 minuit.</b>
Jury :	Voir le fichier « l'Annexe ».
Coach cards :	Les coach cards sont à soumettre dans le système online de Swiss Aquatics <b>jusqu'au jeudi 13 mars 2025.</b> Merci également d'envoyer une copie par email aux personnes ci-dessous : Ariane Jardin ( <a href="mailto:arianevalerie.jardin@gmail.com">arianevalerie.jardin@gmail.com</a> ) – Juge arbitre Daniela Lietti ( <a href="mailto:rescomp@artswim.ch">rescomp@artswim.ch</a> ) – Ressort compétition Philippe Oehler ( <a href="mailto:it@artswim.ch">it@artswim.ch</a> ) – Ressort compétition
Finances :	Voir le fichier « l'annexe ».
Amende :	Voir le fichier « l'annexe ».
Inscriptions tardives :	<b>Aucune inscription tardive ne sera acceptée.</b>
Retrait :	<b>Le dimanche 16 mars 2025 minuit.</b>

---

## Envoi des musiques :

Adresser électroniquement par **Wetransfer** à l'adresse électronique ci-dessous au format mp3 :

?

Le délai pour l'envoi des musiques est fixé au :

**Le samedi 16 mars 2025 minuit.**

En notifiant, le club, la catégorie, le ballet, le nom de la nageuse ou des nageuses (duos). Format MP3.

Exemples :

MEYR/J2/Solo libre/Jardin Ariane

MEYR/J1/Duo libre/Bossy Saskia-Jardin Ariane

MEYR/Elite/Groupe tech/Jardin Ariane

## Absences :

Les certificats médicaux concernant les absences le jour de la compétition sont à transmettre au juge arbitre dans les 48 heures après la fin de la compétition (la finance d'inscriptions restent dues).

**Attention la date notifiée sur le certificat médical doit être ultérieure ou le jour de la compétition. Soit avant le 22 mars ou 22 mars ou 23 mars 2025. Le certificat médical daté du 24 mars 2025 ne sera pas pris en compte.**

## Règlement 10.4 F

# Championnat Romand de Natation Artistique (CR-NA)

Edition 2025

### **Art. 1 : But**

Le Championnat Romand de Natation Artistique (CR-NA) est un concours officiel de Swiss Aquatics au sens de l'art. 3.5 du RGC. Il a pour but de promouvoir le développement de la natation artistique.

### **Art. 2 : Champ d'application**

Le présent règlement et ceux correspondant de Swiss Aquatics et de World Aquatics (WA) régissent le CR-NA.

### **Art. 3 : Attribution**

La commission technique romande de natation artistique (CTR-NA) a pour tâche de trouver un organisateur du CR-NA, l'attribution définitive étant du ressort de l'assemblée des délégués de la région romande.

La date du concours est arrêtée par la CTR-NA.

### **Art. 4 : Publication**

Au moins deux mois avant le concours, la CTR-NA fait parvenir une invitation à tous les clubs membres de la région romande pratiquant la natation artistique, au comité régional et à ses propres membres.

### **Art. 5 : Conditions de participation**

Catégorie J3 (dames)	12 ans et plus jeunes	test 3 minimum
Catégorie J3 (hommes)	12 ans et plus jeunes	test 3 minimum
Catégorie J2 (dames)	15 ans et plus jeunes	test 4 minimum
Catégorie J2 (hommes)	16 ans et plus jeunes	test 4 minimum
Catégorie J1 (dames)	19 ans et plus jeunes	test 5
Catégorie J1 (hommes)	20 ans et plus jeunes	test 5
Catégorie Séniors	Pas d'âge limite	test 5

Le groupe combiné concerne les athlètes en J3 et ayant le test 3 minimum ainsi que pour les athlètes en J2 et ayant le test 4 minimum. Des athlètes qui n'ont pas participé à la compétition de figures peuvent participer au groupe combiné.

Le groupe acrobatique est destinée aux catégories J1/Séniors et ayant le test 4 minimum.

Pour les athlètes qui n'ont jamais participé à un CR-NA dans la catégorie d'âge actuel, ne peuvent, dans ce cas, se qualifier que pour la compétition libre des groupes. La moyenne des figures du groupe est utilisée pour le résultat manquant. Pour les soli, duo, duo mixte, la compétition libre n'est pas autorisée.

L'année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) détermine la catégorie d'âge de la saison. (Ex : saison 2024-2025, l'âge est calculé avec l'année civile 2025).

Pour la catégorie J1 (dames), les 19 ans doivent être atteints durant l'année.

Pour la catégorie J1 (hommes), les 20 ans doivent être atteints durant l'année.

Des athlètes J2 et J1 sont autorisées à nager en programme technique J1 ou Seniors.  
Les athlètes J2 et J1 doivent choisir une catégorie pour nager les libres, elles/ils ne peuvent pas concourir dans plusieurs catégories pour le programme libre.

#### **Art. 6 : Inscriptions**

Les clubs inscrivent leurs athlètes dans les délais et à l'adresse mentionnés sur l'invitation.

#### **Art. 7 : Déroulement et programme**

Le CR-NA se déroule comme décrit ci-dessous :

##### **Catégories J3/J2 :**

- a) Une compétition composée de figures imposées.
- b) Un programme libre solo, duo, duo mixte, groupe, groupe combiné.  
Au maximum deux hommes peuvent participer aux ballets d'équipes.

Les figures imposées et les programmes libres sont mis conjointement et valent chacun 100% du résultat final.

- c) Le groupe combiné compte 100% avec classement direct concernant la catégorie J3.
- d) La groupe combiné compte 100% avec classement direct concernant la catégorie J2.

##### **Catégorie J1/Séniors :**

- a) Un programme technique solo, duo, duo mixte, groupe, comptant 100% avec classement direct concernant la catégorie J1 avec les éléments WA.
- b) Un programme technique solo, duo, duo mixte, groupe, comptant 100% avec classement direct concernant la catégorie Séniors avec les éléments WA.
- c) Un programme libre solo, duo, duo mixte, groupe, acrobatique comptant 100 % avec classement direct concernant la catégorie J1.
- d) Un programme libre solo, duo, duo mixte, groupe, acrobatique comptant 100 % avec classement direct concernant la catégorie Séniors.

Les athlètes ont le droit de nager soit un libre, soit un technique, soit les deux.

Les différentes parties peuvent se dérouler durant le même week-end ou lors de week-ends différents.  
Le choix est effectué par la CTR-NA individuellement pour chaque catégorie.

Le programme défini par la CTR-NA est le suivant :

- Catégorie J3 : Figures imposées World Aquatics Age Group 12 ans et moins.  
Libres soli, duo, duo mixte, groupe, combiné.
- Catégorie J2 : Figures imposées World Aquatics Age Group 13 – 14 – 15 ans.  
Libres soli, duo, duo mixte, groupe, combiné.
- Catégorie J1 : Ballets techniques soli, duo, duo mixte, groupe selon les éléments World Aquatics.  
Libres soli, duo, duo mixte, groupe, acrobatique.
- Catégorie Séniors : Ballets techniques soli, duo, duo mixte, groupe selon les éléments World Aquatics.  
Libres soli, duo, duo mixte, groupe, acrobatique.

Les athlètes doivent faire les figures imposées de la ou des catégories dans lesquelles ils/elles nagent le libre.

Une/un athlète ne peut nager une épreuve que dans une seule catégorie Jeunesse mais peut nager en Séniors.

#### **Art. 8 : Emoluments**

Les émoluments, arrêtés par la CTR-NA, sont à verser à la région romande dans un délai de trois semaines après l'envoi de la facture par le trésorier de la région ou la CTR-NA. Passé ce délai, le club qui ne sera pas acquitté d'une facture recevra une amende de CHF 100.-, et sera interdit de start jusqu'au paiement total des sommes dues.

Le club organisateur paie ses émoluments, mais reçoit une indemnité fixée par la CTR-NA.

Voir le document Annexes concernant les tarifs, amendes et différents frais.

#### **Art.9 : Ordre des départs**

##### **Catégories J3/J2 :**

Compte tenu des inscriptions reçues, il sera procédé au tirage au sort de l'ordre de départ des figures. La liste des départs est publiée.

Le tirage au sort de l'ordre des départs des programmes libres est effectué en fonction des résultats des figures par groupe de 6.

##### **Catégorie J1/Séniors :**

Compte tenu des inscriptions reçues, il sera procédé au tirage au sort de l'ordre de départ des ballets techniques et des ballets libres. Les listes de départs sont publiées.

**Art. 10 : Jury**

Le/La juge-arbitre, juge arbitre assistant/e, responsable des résultats et responsable des résultats assistant/e sont désignés/es et indemnisés/es par la CTR-NA.

Le club inscrivant des athlètes en catégorie J1/Séniors doit mettre à disposition au moins un juge pouvant juger ces catégories.

Les clubs participants devront mettre à disposition : Voir le document Annexes concernant le/la jury.

**Art. 10 bis : Jury insuffisant**

Si un club participant ne fournit pas le nombre de juges prescrit, la CTR-NA se réserve le droit de refuser une partie des athlètes de ce club ou de mettre une amende. Il est toutefois possible de demander de l'aide à un autre club disposant de plus de juges.

**Art. 11 : Challenge et récompenses**

Le CTR-NA attribue les récompenses suivantes aux figures imposées, aux routines techniques et libres en solo, duo, duo mixte, groupe dans chaque catégorie et aux groupes (combiné et acrobatique).

- 1<sup>e</sup> rang médaille d'or
- 2<sup>e</sup> rang médaille d'argent
- 3<sup>e</sup> rang médaille de bronze

Les hommes seront joints au classement des femmes en J3 uniquement.

**Art. 12 : Titre**

Il sera attribué au(x) premier(s)/ière(s) représentant(s)/te(s) romand(s)/e(s) du CR-NA le titre de :

Champion(s)/ne(s) Romand(s)/de(s) de Natation Artistique (solo, duo, duo mixte, groupe, libres et/ou techniques, groupe combiné, groupe acrobatique), année, catégorie.

**Art. 13 : Cahier des charges de l'organisateur**

La description des installations requises nécessaires et détails d'organisation sont consignés dans un cahier des charges édité par la CTR-NA.

\*\*\*\*\*

Le présent règlement a été approuvé lors de l'assemblée des délégués romands à Écublens, le 24 septembre 2024. Il entre en vigueur dès le 25 septembre 2024.

SWISS SWIMMING  
Association Romande de Natation

Le président

La/le directrice/teur technique  
Natation Artistique

Arnaldo Fedrigo

Ariane Jardin

## Annexes

### Table des matières

JURY .....	2
Compétitions Figures & Chorégraphies .....	2
Tests .....	3
TEMPS ET DÉDUCTIONS .....	4
Temps .....	4
Déductions .....	5
TARIFS NATATION ARTISTIQUE .....	6
Inscriptions .....	6
Amendes .....	7
Facturation .....	8
Défraiement .....	8
Location .....	8
PROTÉT .....	9
Procédure .....	9
Résultats .....	9

## JURY

### Compétitions Figures & Chorégraphies

Ceci est valable pour toutes les compétitions.

Le/la juge arbitre, le/la juge arbitre assistant/e et le/la responsable des résultats sont désignés et indemnisés par la CTR-NA.

#### Juges secrétaire :

Ils fonctionnent comme secrétaire, chronométreurs, speaker, musique, startorder.

#### Figures imposées :

- Figures 12 ans et plus jeunes = **juge F1 minimum (Tests 2 et 3), (Cat. J4/J3/U3).**
- Figures 15 ans et plus jeunes = **juge F2 minimum (Tests 2-4), (Cat. J2).**
- Toute catégorie = **F3 promotion**

#### Compétitions libres :

- 15 ans et plus jeunes = **juge R1 minimum**

#### Compétitions libres et techniques :

- 18 ans et plus jeunes = **juge R2 minimum**
- Toute catégorie = **juge R3 minimum**
- Toute Catégorie = **R4 promotion**

#### Contrôleurs/euses de synchronisation :

- Juge SY (ils ne sont pas limités par un conflit d'intérêt)

#### Contrôleurs/euses de difficultés :

- 12 ans et plus jeunes = **DC1 minimum**
- Toute catégorie = **DC2**
- **Les contrôleurs/euses difficultés ne seront pas limités/es par un « conflit d'intérêt ».**

Les clubs participants devront mettre à disposition par jour :

Nombre nageurs	Nb juges qualifiés/SY	Nb juges DTC	Nb juges Sec.
1-10	1	1	1
11-20	2	1	1
Dès 21	3	1	2

#### **Attention diverses remarques à prendre en compte :**

- **Les clubs doivent mettre des juges ayant les degrés requis qui correspondent au niveau des nageurs qu'ils inscrivent.**
- **Les clubs informent les juges qu'ils fonctionnent sur la/les journée(s) selon le planning du juge arbitre.**
- **Les clubs doivent trouver 1 juge remplaçant en cas de désistement du juge mentionné lors de l'inscription.**
- **Le/La juge arbitre essaie de préparer le planning des juges selon les diverses doléances des clubs, mais s'octroie la liberté de mettre un juge sur la chaise même s'il y a conflit d'intérêt.**
- **Pour les juges fonctionnant comme secrétaire, le conflit d'intérêt n'existe pas.**

## Tests

Ceci est valable pour toutes les Journées de compétitions de tests.

Le/la juge arbitre désigné/e et indemnisé/e par la CTR-NA.

### Juges secrétaire :

Ils fonctionnent comme écrire les mesures des grand-écarts, souplesse épaules et arches que les juges qualifiés prennent. Si pas ordinateur, calcul les tests.

### Niveau des juges requis lors des inscriptions concernant les compétitions de tests :

Test	Juge F4/R4	Juge F4/R3	Juge F3/R2	Juge F2/R1	Juge F1
2			1		2
3 + 4 + Masters		1		2	
5		1	2		

### Juges qualifiés requis par test selon le règlement Swiss Aquatics :

- Tests niveaux 2
  - F1/R1 minimum
- Tests niveaux 3, 4 et masters
  - F2/R1 minimum
- Tests niveaux 5
  - F3/R2 minimum

### Les clubs participants devront mettre à disposition selon le règlement de Swiss Aquatics :

- 1 à 6 athlètes : 1 juge qualifié + 1 juge secrétaire
- 7 à 14 athlètes : 2 juges qualifiés + 1 juge secrétaire
- 15 à 24 athlètes : 3 juges qualifiés + 1 juge secrétaire
- 25 à 32 athlètes : 4 juges qualifiés + 2 juges secrétaires
- Plus de athlètes : 5 juges qualifiés + 2 juges secrétaires

### Attention diverses remarques à prendre en compte :

- Les clubs doivent mettre des juges ayant les degrés requis qui correspondent au niveau des athlètes qu'ils inscrivent.
- Les clubs informent les juges qu'ils fonctionnent sur la journée selon le planning du juge arbitre.
- Les clubs doivent trouver 1 juge remplaçant en cas de désistement du juge mentionné lors de l'inscription.
- Le juge arbitre essaie de préparer le planning des juges selon les diverses doléances des clubs, mais s'octroie la liberté de mettre un juge sur la chaise même s'il y a conflit d'intérêt.

## TEMPS ET DÉDUCTIONS

### Temps

CATEGORIES	SOLO	DUO/MIXTE	GROUPE	FREE COMBINATION & ACORBATICS
Junior (J1) / Sénior technique	2.00	2.20	2.50	
Junior (J1) / Sénior libres	2.15	2.45	3.30	3.00
Jeunesse 2 (Youth)	2.00	2.30	3.00	3.00
Jeunesse 3	2.00	2.30	3.00	3.00
Jeunesse 4 et U3	1.30	2.00	2.30	
MASTERS technique *	2.00	2.20	2.50	
MASTERS libre *	2.15	2.45	3.30	3.00
Union Synchro – U1/Uplus	2.00	2.30	3.00	3.00
Union Synchro – U2	1.45	2.15	2.45	2.45

**Il y a une allocation de cinq (5) secondes de moins ou plus sur le temps imparti.**

(sauf indications spéciales dans le tableau)

Temps de marche Solo/Duo 20 secondes maximum

Temps de marche Groupe/Acrobatic/Free Combination 30 secondes maximum

Temps d'entrée (début musique à entrée dans l'eau) 10 secondes maximum

**\*Pour les Masters, il n'y a pas de temps minimum, n'y d'allocation de cinq (5) secondes de moins ou plus sur le temps imparti.**

## Déductions

Par athlètes en moins dans un groupe	0.5 point
Temps de marche non respecté	1.0 point
Temps d'entrée non respecté	1.0 point
Temps limite des musiques non respecté	1.0 point
Utilisation du fond de la piscine	1.0 point
Interruption pendant la période à sec	2.0 points
Utilisation du fond de la piscine pour un porté	2.0 points

## TARIFS NATATION ARTISTIQUE

### Inscriptions

#### **Championnat Romand Masters (CRM)**

Solo libre	CHF 20.-
Solo technique	CHF 20.-
Duo libre	CHF 30.-
Duo technique	CHF 30.-
Groupe libre	CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.-
Groupe technique	CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.-
Groupe combiné	CHF 15.- par nageuse / max CHF 150.-

#### **Championnat Romand (CR)**

Figures imposées	CHF 20.-
Solo libre	CHF 20.-
Solo technique	CHF 20.-
Duo libre	CHF 30.-
Duo technique	CHF 30.-
Groupe libre	CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.-
Groupe technique	CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.-
Groupe combiné / acrobatique	CHF 15.- par nageuse / max CHF 150.-

#### **Championnat Romand des Clubs (CRC)**

Figures imposées	CHF 15.-
------------------	----------

#### **Championnat Romand Union (CRU)**

Figures imposées	CHF 20.-
Solo	CHF 20.-
Duo	CHF 30.-
Groupe	CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.-
Groupe combiné / acrobatique	CHF 15.- par nageuse / max CHF 150.-

#### **Championnat Romand J4 (CRJ4)**

Figures imposées	CHF 20.-
Solo	CHF 20.-
Duo	CHF 30.-
Groupe	CHF 15.- par nageuse / max CHF 120.-

## Amendes

Championnat Romand Masters (CRM), Championnat Romand (CR),

Championnat Romand Union (CRU), Championnat Romand J4 (CRJ4), Championnat Romand des clubs (CRC)

Absence avec certificat médical

la finance d'inscription reste due

Absence sans certificat médical

CHF 20.- en plus de la finance d'inscription

(après la date de retrait)

Lorsqu'une/un athlète d'un duo est absent/e, l'amende n'est comptabilisée qu'une seule fois.

## Toutes compétitions

Participation avec un groupe J3, J2, J1 à une compétition à l'étranger sur les dates d'une compétition romande

CHF 500.- (Excepté sous demande d'Artistic Swimming)

Jury insuffisant ou retiré sans remplacement à juge équivalent

CHF 50.- par juge

Inscription tardive ou incomplète

CHF 100.-

Coach Card tardive

CHF 100.-

### Facturation

Les participants au cours de juges F, devront payer la somme de : CHF 20.-

### Défraiement

#### « PRÊT » DE JUGE

50.- / par jour + logement, déplacement et nourriture (à la charge du club engageant le juge)

#### JUGES ARBITRE et RESPONSABLES DES RESULTATS

(appliqué au niveau Romand pour les juges de la Région Romande)

Juge arbitre (journée de test)	CHF 135.-	par jour
Juge arbitre (compétition de figures imposées et routines)	CHF 135.-	par jour
Juge arbitre assistant/e (compétitions de routines)	CHF 135.-	par jour
Responsable des résultats (compétitions de figures imposées et routines)	CHF 135.-	par jour
Responsable des résultats assistant (compétitions routines)	CHF 135.-	par jour
Juge arbitre (formation des juges secrétaires)	CHF 60.-	par jour
Frais papier/encre	CHF 50.-	

Comptabilisé qu'une seule fois pour le/la juge arbitre et le/la responsable des résultats pour une compétition de routines.

Ne concerne pas le/la juge arbitre assistant/e et le/la responsable des résultats assistant/e.

#### CLUBS

Organisateur compétitions figures imposées et routines	CHF 300.-	½ journée (4h ou moins)
	CHF 600.-	journée complète (plus de 4h)
Organisateur tests	CHF 150.-	par jour

A la charge de la Commission Technique Romande de Natation Artistique (CTR-NA).

#### FORMATIONS

Au niveau national, les formateurs sont indemnisés par Swiss Artistic Swimming.

### Location

Tout club demandant la location de la sonorisation de la RSR concernant une compétition cup, devra payer 50.- CHF à la région. Pour tout autre demande, le club devra contacter le comité directeur.

## PROTÊT

### Procédure

- Un dépôt de CHF 100.- doit être effectué dans les **30 minutes suivant la fin de la compétition**.
- Après ce dépôt, la/le juge-arbitre (JA) et la personne ayant déposé le protêt doivent consulter **exclusivement la vidéo officielle** afin d'identifier la/les BM contestée(s).
- Par la suite, la/le JA **examinera seule la vidéo officielle**, à un moment de son choix, pour prendre une décision définitive.

### Résultats

- Si le protêt est accepté, la somme déposée est restituée au club ayant initié le protêt.
- Si le protêt est rejeté :
  - Pour un championnat organisé par la CTR-NA, la somme déposée est versée à la CTR-NA.
  - Pour les compétitions de type "Cups", la somme déposée est attribuée aux clubs organisateurs.

Le présent document a été approuvé lors de l'assemblée des délégués romands à Écublens, le 24 septembre 2024. Il entre en vigueur dès le 25 septembre 2024.

\*\*\*\*\*

SWISS SWIMMING

Association Romande de Natation

Le président

La/le directrice/teur technique

Natation Artistique

Arnaldo Fedrigo

Ariane Jardin